

Pétitions

Ils demandent donc au gouvernement de reconsidérer sa décision de faire adopter ce projet de loi.

Mme Sheila Capps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition qu'ont signée plusieurs douzaines d'habitants de Duncan, en Colombie-Britannique, invitant le gouvernement à renoncer à son projet de modifier la Loi sur les brevets, car s'il y donnait suite, il toucherait directement et indubitablement tous les Canadiens qui ne bénéficient pas de la protection de programmes privés ou gouvernementaux d'assurance frais médicaux.

Les signataires allèguent en outre que les propositions du gouvernement fédéral feraient augmenter le coût, déjà élevé, des programmes provinciaux de soins de santé.

J'ai également une pétition analogue provenant d'habitants de Waterford, localité ontarienne célèbre entre toutes pour la culture de la tomate. Cette pétition porte également la signature d'habitants de Simcoe, de Vanessa, de Windham Centre, de Nanticoke et de Port Dover, où se prennent, dit-on, les plus belles perches du monde.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à son projet de modifier la Loi sur les brevets, car ils estiment que le monopole qu'il va ainsi accorder aux sociétés pharmaceutiques freinera la concurrence, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments, et réduira sensiblement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.

Je suis chargée de présenter une pétition analogue provenant de plusieurs douzaines d'habitants de Digby, en Nouvelle-Écosse, ainsi que d'habitants de Vilna et de Redwater, en Alberta, qui demandent au gouvernement de renoncer à son projet de modifier la Loi sur les brevets, car ils estiment que les modifications proposées sont un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen.

Ce sont là quelques exemples des pétitions que nous avons reçues déjà et de celles que nous ne manquerons sûrement pas de recevoir en grand nombre à l'avenir.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai cinq pétitions qui ont été examinées conformément à l'article 106 par le Greffier et qui répondent aux exigences du Règlement.

La pétition des soussignés résidents du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté présentent un grief commun et déclarent humblement que les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux, résultant en une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et les consommatrices canadiens et canadiennes; en une réduction sérieuse de la possibilité pour nombre de gens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin; que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront différemment tous les Canadiens et les Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés; que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux; et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un

autre bon exemple de concessions du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations pour des ententes de libre-échange au détriment des consommateurs et consommatrices moyens.

A ces causes, les soumissionnaires demandent humblement que le Parlement rejette les propositions qui augmenteront les prix des médicaments pour les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter huit pétitions portant la signature de centaines d'habitants de Winnipeg, selon lesquels le projet de loi C-22 frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments d'ordonnance. Ils soutiennent que les propositions du gouvernement feront augmenter le coût des programmes provinciaux de soins de santé.

● (1140)

Par conséquent, ils prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

J'ai une autre pétition sur le même sujet, signée cette fois par des habitants de certaines localités du Manitoba, notamment Inwood, Teulon, Balmoral et Poplarfield. Ces pétitionnaires soutiennent que les propositions du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour le consommateur canadien et compromettront sérieusement la capacité du Canadien ordinaire de se procurer les médicaments d'ordonnance qui lui sont indispensables.

Les modifications proposées illustrent encore une fois les concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen. Ils prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des habitants de la Colombie-Britannique.

Attendu que les données les plus récentes révèlent que pratiquement tous les pêcheurs du Canada comptent sur les prestations d'assurance-chômage pour survivre pendant les longs mois de l'hiver, ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de veiller à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toute recommandation tendant à priver ces pêcheurs de leur droit à ces prestations et de consulter leurs porte-parole en vue d'améliorer le programme prévu à leur intention.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom de la division de Miramichi de la *Right to Life Association* du Nouveau Brunswick, pour demander au Parlement d'appuyer la motion M-37 visant à protéger les bébés à naître en vertu de la Charte des droits.